



Saint-Cloud

recueil des textes officiels de la ville • Avril 2021/n°214

SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 11 mars 2021	pages 1 à 3	■ Actes d'urbanisme	page 25
■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 25 mars 2021	pages 4 à 24	■ État civil	page 26
		■ Qualité de l'eau	page 27

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU JEUDI 11 MARS 2021 À 9 H COMPTE-RENDU ANALYTIQUE SALLE DU GRAND LIVRE, AU CARRÉ

*(En vertu de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 6, alinéa 1 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire)
Publication et affichage en date du 15 mars 2021.*

Appel : 23 présents.

Douze élus municipaux sont absents et ont donné chacun un pouvoir à un élu de leur choix.

Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Laurent MONJOLE, Edith SAGROUN, François-Henri REYNAUD, Claire LOUVET, Pauline GEISMAR, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Arnaud BOSSER, Delphine POTIER, Pierre CAZENEUVE, Catherine NADO ont donné pouvoir respectivement à Jean-Christophe PIERSON, Marc CLIMAUD, Jacques GRUBER, Éric BERDOATI, Nicolas PORTEIX, Ségolène de LARMINAT, Françoise ASKINAZI, Brigitte PINAULDT, Sacha GAILLARD, Pierre BOSCHE, Rafaël MAYCHMAZ, Xavier BRUNSCHVIG.

Éric BERDOATI, Maire, a souhaité réunir le Conseil municipal en présentiel, ouvert au public, pour permettre le déroulement d'un vote à bulletins secrets. L'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ouvre cette possibilité. En effet, les conditions sont réunies : la durée de la séance est limitée ; les règles sanitaires sont respectées dans la mesure où cette réunion se tient dans la Salle du Grand Livre au Carré. Le Préfet des Hauts-de-Seine a été préalablement informé du jour, de l'heure et du lieu de cette réunion.

DÉLIBÉRATIONS

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ Délibération n° 7 : Élection du secrétaire de séance

Sacha GAILLARD est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

INTERCOMMUNALITÉ

Rapporteur : Le maire

■ Délibération n° 8 : Remplacement d'un Conseiller de territoire au sein de l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense suite à une vacance de poste

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) a créé le 1^{er} janvier 2016 un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à statut particulier dénommé la **Métropole du Grand Paris**, qui regroupe la ville de Paris, l'ensemble des communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi que les communes limitrophes qui en ont fait le choix, soit environ sept millions d'habitants, représentés par 209 élus.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a consacré la mise en place d'un **double niveau d'intercommunalité** : celui de la **Métropole** et celui des **Territoires** : onze Établissements publics territoriaux (EPT), d'au moins 300 000 habitants, assimilés à des syndicats de communes ont ainsi été mis en place.

L'établissement public territorial (EPT) dit « T4 » constitué des villes de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson, est dénommé **Paris Ouest - La Défense (POLD)**.

Éric BERDOATI rappelle qu'il a été élu conseiller métropolitain à la Métropole du grand Paris lors du scrutin des municipales du 15 mars 2020, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales. Il est de droit conseiller de territoire.

Le 8 juin 2020, la Ville, qui dispose de quatre sièges supplémentaires au sein du conseil de territoire en plus du siège de Conseiller métropolitain, a désigné Brigitte PINAULDT, Olivier BERTHET, Capucine du SARTEL et Nicolas PORTEIX conseillers de territoire au sein de l'EPT Paris Ouest La Défense (POLD).

Éric BERDOATI, maire, indique qu'il souhaite démissionner de son mandat de conseiller métropolitain du Grand Paris en cohérence avec sa position politique consistant à dénoncer la complexité du « mille feuilles administratif » depuis la création de la Métropole du Grand Paris. Il laisse sa place à Ségolène de LARMINAT numéro 2 sur la liste des candidats au Conseil métropolitain ; Il souhaite cependant rester Conseiller du territoire où, en qualité de vice-président, il est chargé des finances.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de procéder à la majorité à la désignation d'un conseiller de territoire, en remplacement de Nicolas PORTEIX, qui a adressé sa lettre de démission au président du territoire le 25 février 2021.

L'élection a lieu au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de nom. Chaque liste cependant ne comportera qu'un seul nom. Préalablement au vote, il est fait appel aux listes de candidat :

Éric BERDOATI, maire, est candidat pour continuer à œuvrer au sein du territoire. Il rappelle que, depuis les lois Maptam du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015, Il a condamné cet « *imbroglio administratif et organisationnel* » de la région Île-de-France dans laquelle coexistent sept strates : les communes, les territoires, le département, la métropole, la région, l'État et l'Europe. Il combat l'organisation institutionnelle votée au Parlement. Il a été le seul maire des 131 communes de la Métropole à déposer un recours, en janvier 2016, pour dénoncer cette organisation complexe qui ne fonctionne pas et menace l'avenir même des communes, échelon le plus ancien de notre République. Il estime que leur préservation doit passer par une diminution du nombre de strates et donc par la suppression de la métropole. Il soutiendra ainsi l'initiative du projet de loi porté par 40 parlementaires de la petite couronne du groupe LREM qui demandent que les établissements publics territoriaux (dénommés territoires) redeviennent des EPCI à fiscalité propre. Cela permet

trait de rétablir une organisation territoriale allégée et de préserver les finances des communes qui y sont rattachées, car le couple qu'elles constituent avec les territoires est indispensable pour assurer leur pérennité.

Pierre BOSCHE, tête de liste du groupe *Saint-Cloud 2020!*, souhaite aussi faire acte de candidature, en cohérence avec la présentation d'une liste en juin 2020. Il estime que le territoire Paris Ouest La Défense (POLD) est une entité importante en termes de budget et de dépenses. Il lui semble important que l'opposition y soit représentée.

Après avoir fait appel aux listes de candidats et constatant la présentation de deux listes, il est procédé au vote à bulletins secrets d'un conseiller de territoire en remplacement de Nicolas PORTEIX, démissionnaire.

Ont obtenu :

Éric BERDOATI : 28 voix

Pierre BOSCHE : 7 voix

Le Conseil municipal élit par 28 voix Éric BERDOATI pour siéger au Conseil de territoire de l'établissement public territorial « T4 » Paris Ouest - La Défense, en remplacement de Nicolas PORTEIX, conseiller de territoire démissionnaire.

La séance est levée à 9h55

■ Fait à Saint-Cloud,
signé le 15 mars 2021

Le maire



Éric BERDOATI

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU JEUDI 25 MARS 2021

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

EN VISIOCONFÉRENCE

(En vertu de l'article. L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 6, alinéa II, de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire)
Publication et affichage en date du 1^{er} avril 2021.

Appel : 33 présents.

François-Henri REYNAUD et Rafaël MAYCHMAZ ont donné pouvoir respectivement à Diane DOMAS et Pierre CAZENEUVE.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 17 DÉCEMBRE 2020 ET DU 28 JANVIER 2021

Chaque procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des 53 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

Marchés de travaux et missions consécutives (6 décisions) :

- Modification 1 au lot 2 du marché de travaux de restauration du clos-couvert du chœur de l'église Saint-Clodoald ;
- Aménagement de locaux associatifs, 3 bis, rue Joséphine ;
- Modification n° 1 au lot n° 1 du marché pour les travaux d'installation d'un système de chauffage-ventilation au gymnase des Tourneroches ;
- Études de faisabilité ou d'opportunité pour le réaménagement et/ou la réhabilitation de locaux de la ville ;
- Réalisation d'un diagnostic environnemental dans le jardin des Gâtines ;
- Déclaration sans suite du lot n° 3 (terrassément – gros œuvre – étanchéité) du marché de travaux pour la reconstruction de l'îlot des Avelines (halle de marché – parking souterrain – espace public – commerce).

Marchés et contrats : fournitures et prestations de services (13 décisions) :

- Dépôt au musée des Avelines du buste en marbre de l'empereur Napoléon I^{er} du Centre national des Arts plastiques pour une durée de cinq ans ;
- Avenants aux prêts de la Bibliothèque nationale de France, de la bibliothèque du Sénat, du musée de la Poste, du Mobilier national pour l'exposition La princesse Palatine (1652-1722), *la plume et le Soleil* au musée des Avelines du 15 octobre 2020 au 28 février 2021 (4 décisions) ;
- Prêt du musée national de Sèvres au musée des Avelines pour la manifestation départementale Le Printemps de la sculpture ;
- Modification de la convention pour l'accompagnement scolaire des jeunes par un coaching personnalisé du 1^{er} décembre 2020 au 15 avril 2021 ;
- Contrat pour l'examen complet des pneumatiques des véhicules lourds du parc automobile de la Ville (avenant n° 1) ;
- Entretien-maintenance préventif du parc d'électroménager lavant et séchant de la Ville ;
- Location longue durée d'un véhicule ;
- Location d'un mini bus urbain sans chauffeur pour assurer le service du Clodoald ;
- Maintenance de la nacelle élévatrice des 3 Pierrots ;
- Contrat de maintenance pour un logiciel.

Affaires juridiques et domaniales (20 décisions) :

- Convention d'occupation précaire d'un local pour un centre médical d'urgence ;
- Convention d'occupation précaire d'emprises de la Ville pour des points de dépistage COVID-19 (2 décisions) ;
- Mandat d'assistance et de représentation juridique dans le cadre d'un contentieux ;
- Mise à disposition de la salle Lino Ventura des 3 Pierrots à une société de production ;

- Mise à disposition des locaux de l'accueil de loisirs Fouilleuse à l'association Ligue de l'enseignement des Hauts-de-Seine pour l'organisation d'une session de formation BAFA;
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements (11 décisions);
- Mise à disposition et location du foyer des sportifs et de la salle Brunet à des associations (2 décisions);
- Opération de régulation des collections de la médiathèque : cession de périodiques aux usagers.

Finances (1 décision) :

- Demande de subvention auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles pour *L'esprit Art déco*, exposition présentée entre février et juin 2022 au musée des Avelines.

Urbanisme (3 décisions) :

- Dépôt de pièces complémentaires et/ou substitutives au permis de construire pour le projet d'aménagement de l'Îlot des Avelines;
- Dépôt d'un permis de construire rectificatif pour l'éclairage de l'église Saint-Clodoald (peintures du chœur);
- Restitution d'une somme consignée auprès de la Caisse de dépôts et consignation dans le cadre de l'exercice du droit de préemption.

Manifestations municipales (10 décisions) :

- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux 3 Pierrots, dont 4 avenants (6 décisions);
- Animation de deux ateliers d'écriture le 20 mars 2021 à la médiathèque municipale;
- Convention de résidence avec une compagnie théâtrale (3 décisions).

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Nous tenons une nouvelle fois notre séance du conseil municipal en distanciel. Les conditions sanitaires que nous connaissons en France, et plus particulièrement en Île-de-France, ne nous permettent pas de nous réunir en salle des mariages tout en respectant les gestes barrières et les distances sanitaires qui s'imposent. Le caractère public de ce conseil est assuré par la

diffusion de la séance sur le site de la Ville et la chaîne YouTube. Depuis maintenant plus d'une année, nous vivons avec la crise sanitaire et il nous faut constamment nous adapter. Aujourd'hui encore de nouvelles mesures frappent nos concitoyens. Trois nouveaux départements : la Nièvre, le Rhône et l'Aube sont placés dans la même situation que ceux de l'Île-de-France, des Hauts-de-France auxquels s'ajoutent ceux de l'Eure, de la Seine-Maritime et des Alpes-Maritimes. Il semble indiscutable que seule la vaccination nous permettra de sortir de cette situation. Il nous faut vacciner massivement. Il nous faut vacciner massivement les personnels de santé bien sûr, mais aussi et surtout les actifs, les enseignants et plus généralement tous ceux qui œuvrent en collectivité. À l'heure où je vous parle, seulement deux millions et demi de personnes ont reçu les deux injections et sont donc vaccinés. Il est impérieux d'étendre à tous nos compatriotes la vaccination.

Sur un tout autre sujet, nous allons dans quelques instants voter le budget. Depuis plusieurs mois, je répète inlassablement que nous connaissons en 2021 la fin des libertés locales. Ce soir vous en aurez la démonstration. En effet, notre budget de fonctionnement est présenté à l'équilibre pour un montant total à 58 millions d'euros. La fiscalité des ménages représente un produit de 30 millions d'euros. Sur ces 30 millions d'euros, la taxe foncière représente une recette de 20 millions d'euros, celle relative à la taxe d'habitation pour les résidences secondaires représente 1 million d'euros. Les 9 millions d'euros restants sont la résultante d'une dotation de compensation. Ce qui veut dire que notre marge de manœuvre porte sur une recette de 21 millions d'euros sur un budget de 58 millions, soit 36,2 %. La démonstration est faite, nous pouvons agir sur seulement 36 % de notre budget. Dans ces conditions, parler de liberté locale est absurde.

L'élection présidentielle aura lieu dans un an. L'enjeu essentiel pour cette élection sera bien celui du rôle de l'État dans notre société. L'État doit se recentrer sur ses missions régaliennes, restaurer son autorité et faire confiance par la voie de la décentralisation aux collectivités locales.

Je le pense fortement : les communes sont une chance pour notre pays et elles sont une respiration pour nos concitoyens. La crise sanitaire que nous connaissons engendre une crise économique et sociale majeure. L'État ne pourra pas répondre seul aux difficultés multiples qui nous attendent. Comme dans toute crise il aura besoin de parte-

naires. Mais un partenariat se construit sur la confiance, le respect et le partage des responsabilités. Nous sommes très loin de cette situation aujourd'hui.

Nous sommes à un tournant de notre histoire, dans ces circonstances il faut agir avec maîtrise, conviction et sang-froid et toujours avec comme boussole le service de l'intérêt général.

Une chose est certaine : la commune c'est la vitalité de notre fonctionnement démocratique.

Le maire adresse, en son nom et en celui de chacun des membres du Conseil municipal, ses sincères condoléances à Catherine NADO qui a perdu sa maman. Ils lui font part de leur vive sympathie.

Le maire félicite Capucine du SARTEL qui est à nouveau grand-mère.

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Ségolène de LARMINAT, première adjointe au maire déléguée à la Culture et au patrimoine

■ **Patrimoine culturel** : La restauration des décors peints du chœur de l'église Saint-Clodoald est totalement terminée et a permis de retrouver la finesse des décors réalisés dans la seconde moitié du XIX^e siècle par Jules-Alexandre Duval Le Camus et Alexandre-Dominique Denuelle. Pendant plusieurs mois, une vingtaine de restaurateurs se sont relayés. Ségolène de LARMINAT remercie vivement, au nom de la municipalité, l'ensemble des donateurs qui ont permis de mener à bien ce beau projet. Il faut associer à ces remerciements la Fondation du Patrimoine qui a accompagné ces travaux, mais aussi la DRAC Île-de-France, la Région Île-de-France et le Département des Hauts-de-Seine qui ont apporté leur soutien.

■ **Les 3 Pierrots** : Ils sont toujours fermés au public depuis le mois d'octobre. Les spectateurs qui avaient réservé pour des spectacles de la saison culturelle vont être remboursés. Des reports de la programmation sont prévus pour l'an prochain. Dans l'attente de la réouverture, des spectacles en résidence sont accueillis. Un spectacle jeune public *Jeu*, prévu début mars, a pu être présenté dans un théâtre mobile installé à l'école des Coteaux. Les enfants et les enseignants ont été ravis de cette expérience « hors les murs ». Le projet d'extension et de réaménagement du bâti-

ment se concrétise. Le jury du concours d'architecte s'est réuni pour sélectionner trois dossiers parmi les nombreuses réponses d'agences (réception de 48 dossiers, confirmée par Jean-Jacques VEILLEROT). Un projet sera proposé par ces trois candidats pour un choix définitif en juin. Cet aménagement doit permettre d'améliorer la visibilité, l'accessibilité et la fluidité des déplacements dans le bâtiment ainsi que l'accueil des usagers et des artistes. Les conditions de travail des salariés sont revues avec des espaces administratifs adaptés.

■ **La médiathèque** : Elle reste ouverte au public, en respect des horaires du couvre-feu et des contraintes liées aux conditions sanitaires. Ainsi les animations prévues dans le cadre de la manifestation nationale Dis-moi dix mots ont dû être annulées. Depuis quelques semaines, une borne patrimoniale tactile rend accessibles les trésors des fonds documentaires et locaux numérisés.

■ **Le musée des Avelines** : L'exposition La Princesse Palatine vit grâce au site Internet du musée, aux réseaux sociaux et dans les classes des écoles primaires de la ville. Des démarches ont eu lieu dans différentes structures de soins. Le lien avec les scolaires se poursuit à l'occasion de la manifestation départementale Le Printemps de la sculpture les 26 et 27 mars en partenariat avec la manufacture de Sèvres. Des interventions-ateliers sont prévues dans les classes ainsi qu'une conférence en ligne samedi 27 mars à 16h30 autour de la thématique du biscuit de porcelaine. Une campagne d'affichage intitulée L'art descend dans la rue, présentant des vues de Saint-Cloud à partir d'œuvres des collections, a été mise en œuvre. Un concours photos Instagram y est associé ; des cartes postales et des affiches sont tirées à cette occasion.

■ **Le conservatoire** : Il a maintenu une continuité de son enseignement malgré les complications liées à la crise sanitaire avec cependant des limites et l'impossibilité d'organiser des manifestations, même pédagogiques. Malgré ces contraintes, divers projets sont travaillés dont celui du *Petit Faust* qui devrait être présenté au public les 29 et 30 mai prochains aux 3 Pierrots.

■ **L'Ecla** : 133 créneaux hebdomadaires d'activités bénéficient d'une continuité et 57 créneaux sont suspendus, principalement pour les activités d'arts plastiques et d'artisanat adultes. Malgré les contraintes sanitaires, les stages organisés durant les vacances d'hiver ont été une réussite, avec un taux de participation de plus de 97 % pour

les 4/11 ans. La deuxième édition du Tremplin lycéens Première Seine est organisée en partenariat avec la Ville, le festival Rock en Seine et la Région Île-de-France. Les jeunes musiciens peuvent candidater jusqu'au 30 avril. La soirée de sélection se déroulera le samedi 29 mai à 20h au Carré.

■ **Le Carré** : Un mur d'expression collectif a été mis en place. Chacun peut proposer une création graphique ou sonore présentant sa vision du printemps. Les productions collectées donneront lieu à une exposition participative virtuelle sur le renouveau et l'horizon. Les associations organisatrices de conférences culturelles : Arts et Loisirs, le Cercle Féminin d'Amitié Européenne et Bible à Saint-Cloud proposent des activités en visioconférence qui rencontrent un grand succès.

Le monde de la Culture perd en ce jour un grand homme du Septième art : **Bertrand TAVERNIER**. Ce fut un cinéaste passionné, personnalité chaleureuse qui a abordé différents genres au cinéma : films policiers, d'aventure, historiques, engagés, comédies dramatiques... Il fut accueilli par le maire lors de l'inauguration de la petite salle des 3 Pierrots qui porte son nom et qui lui permettra de vivre éternellement à Saint-Cloud.

Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

1) Santé

■ **La campagne de vaccination contre la COVID-19 :**

Les vaccinations s'accroissent avec l'arrivée de nouvelles doses. Grâce à la mobilisation de la cellule mise en place par la Ville (vaccination@saintcloud.fr), de très nombreux seniors de plus de 75 ans ont pu être vaccinés dans les centres du 92, et notamment celui de Garches avec lequel la Ville travaille en étroite collaboration.

Une campagne de vaccination des personnes en très grande fragilité a été menée et ces personnes, contactées par le CCAS, ont pu être prises en charge par le centre de Boulogne-Billancourt. La vaccination à domicile des personnes dans l'impossibilité de se déplacer a été lancée la semaine dernière, selon un protocole rigoureux. Saint-Cloud a été la première ville dans laquelle ce dispositif a été mis en œuvre avec le support actif du centre de Garches. Les résidences autonomie Les Jours Heureux et Les Heures Claires ont fait l'objet d'une vaccination *in situ* de tous les résidents volontaires

jeudi 18 mars, avec la participation du Conseil départemental.

La campagne va s'élargir vers d'autres tranches d'âges en espérant que les doses annoncées permettront une vaccination massive. À cet effet, le maire et Jean-Christophe PIERSON ont écrit aux personnes de la tranche d'âge 70/74 ans qui souhaitent être vaccinées, leur demandant de prendre contact avec la cellule vaccination, afin que soit organisée la prise de rendez-vous. Une autre lettre a été envoyée aux personnes âgées de 50 à 69 ans les invitant à se faire connaître. Les plus de 50 ans avec comorbidité peuvent se faire vacciner dès maintenant. Pour les autres, cette anticipation permettra d'organiser les rendez-vous dès que cela sera possible, selon le calendrier de vaccination du gouvernement.

Brigitte PINAULT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable

■ **Projet Valo Mégot** : Proposé au 1^{er} budget participatif écologique et solidaire de la Région Île-de-France, il s'agit de collecter et de valoriser des mégots. L'opération fait l'objet d'une belle campagne de presse. Les journaux *Actu Hauts-de-Seine*, *Ouest France* et *Le Parisien* l'ont relaté en détail. Il faut remercier le service Développement durable et le service Communication qui ont largement contribué à la visibilité de cette initiative. Les résultats seront connus lors de la prochaine collecte des cendriers « recycleurs » de la ville, prévue vendredi 2 avril.

■ **La campagne pharmacies solidaires** : Elle débuté lundi 15 mars. Les Clodoaldiens ont jusqu'au vendredi 16 avril pour contribuer à alimenter cette collecte de produits d'hygiène et pour bébés qui se déroule dans les pharmacies participantes.

■ **Permanence de l'ALEC** : Un conseiller de l'Agence locale de l'énergie et du climat tient une permanence en mairie chaque 1^{er} vendredi du mois. Au cours de cette journée, quatre créneaux sont proposés aux habitants qui souhaitent se faire conseiller gratuitement afin de réduire leur consommation énergétique.

■ **Jardin partagé** : Les deux chèvres sont déjà présentes sur l'éco-pâturage, le reste du troupeau doit les rejoindre mercredi 21 avril à 14h au jardin aux papillons. La transhumance se déroulera en présence du public de ce jardin jusqu'à la passerelle de l'Avre où elles arriveront à destination.

Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation

■ **Restauration scolaire** : La consultation des parents d'élèves est disponible depuis le 15 mars jusqu'au 4 avril sur le site Internet de la Ville. Elle permet en quelques minutes de remplir un questionnaire élaboré avec l'aide d'élus d'associations de parents d'élèves, qu'il faut remercier à nouveau pour leur participation. Les résultats permettront de prendre en compte les attentes des familles pour le futur contrat de délégation de service public.

■ **Pratique de la natation pour les écoles** : La piscine municipale reste fermée. Les services municipaux de l'Éducation et des Sports ont conçu avec le Stade Français du site de la Faisanderie - qu'il faut remercier - un nouveau programme de séances de piscine dès lundi 3 mai. Les classes de CM2 ont été choisies par le conseiller pédagogique de l'Inspection académique pour permettre la validation de l'attestation du « savoir nager ». L'expérience menée en octobre 2020 avec le Stade Français a été très appréciée par les élèves et les enseignants.

■ **Les accueils de loisirs** : Les inscriptions de printemps sont ouvertes depuis le 23 mars.

■ **Les inscriptions dans les écoles** : Elles auront lieu entre le 6 avril et le 17 avril.

■ **Caisse des écoles** : Le Comité s'est réuni, en présence des trois nouveaux parents élus, jeudi 18 mars pour examiner le rapport d'orientation budgétaire 2021 de cet établissement public local.

Capucine du SARTEL, adjointe au maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

■ **Entretien de la voirie communale et des abords de l'hippodrome** : Comme tous les ans à la sortie de l'hiver, une campagne pour reboucher les nids-de-poules vient de se terminer. Les sols en stabilisé autour des arbres et le long de la promenade de l'hippodrome ont été repris.

■ **Création de deux voies piétons et vélos, passage rue du Calvaire/avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny** : Les travaux débutent au mois de mai avec la mise en place d'un code couleur différent pour différencier chaque voie. Ce passage permettra de rejoindre la passerelle de l'Avre très facilement.

■ **Passerelle de l'Avre** : Des plaques métalliques qui permettaient la jonction au sol des différentes parties ont été volées. Les services ont immédiatement sécurisé cette zone au moyen de plaques de bois, également volées aussitôt! Du béton a dû être coulé en solution d'attente. Il convient de rappeler que les vélos sont tolérés à très petite vitesse, en laissant une priorité absolue aux piétons.

■ **Réfection de l'éclairage public rue Albert 1^{er}** : Les travaux auront lieu en avril et mai 2021.

■ **Bornes de recharge pour voitures électriques** : Les quatre nouvelles bornes de recharge, implantées rue Gaston-Latouche, rue d'Orléans, rue du Mont-Valérien et rue Pasteur seront mises en service dans la deuxième moitié du mois d'avril. Tout stationnement de voitures non branchées, même électriques, est verbalisable. Il y en aura au total 10 doubles pour 20 automobiles sur la ville.

Olivier BERTHET, adjoint au maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

■ **Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc** : Elle s'est déroulée vendredi 19 mars en mode dégradé en raison du contexte sanitaire, au carré militaire du Cimetière communal, en présence du maire. Des remerciements sont adressés au Comité d'entente des anciens combattants, à la FNACA et aux élus présents.

Anne COVO, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille

■ **La journée pédagogique** : Elle s'est tenue vendredi 12 mars. La conférence, qui avait pour thème *Bienveillance et regard bienveillant* a eu lieu en visioconférence. Les professionnels sont restés dans leur structure en raison de la crise sanitaire.

■ **Fermeture d'établissements liées à la COVID-19** : Ont été fermées : La crèche La Petite Ourse une semaine, la crèche Les Petits Pas une journée. Actuellement, seule la section bébés de la crèche La Petite Sirène est fermée jusqu'au vendredi 26 mars inclus.

■ **Grève nationale du personnel dans les crèches** : Elle a lieu mardi 30 mars. Les familles seront informées des établissements concernés.

■ **Fermeture des établissements** : Vacances de Printemps : vendredi 16 avril au soir au lundi

26 avril au matin ; Ascension : vendredi 14 mai ; Pentecôte : lundi 24 mai. Les dates de fermeture sont annoncées aux familles début septembre par courrier du maire, apposé à l'accueil de chaque structure toute l'année et le personnel en fait le rappel aux familles quelques jours avant la date de fermeture.

Anne COVO tient à remercier et saluer le dévouement au quotidien des équipes de la Petite enfance, au service des petits clodoaldiens et de leurs familles.

Marc CLIMAUD, adjoint au maire délégué au Sport

■ **École municipale des Sports** : Il y a une reprise en extérieur de l'éveil sportif des 3/5 ans, de la danse et des jeux de raquettes avec un repli éventuel et des animations adaptées dans le gymnase du Centre. Les stages de printemps : la première semaine est complète et il reste 50 % des places pour la seconde semaine.

■ **Travaux dans la piscine** : Ils ont débuté cette semaine au niveau du bassin, les travaux de reprise du faux plafond devraient commencer bientôt. L'intervention de différents prestataires oblige à rester prudents sur la date de réouverture de l'équipement, prévue normalement le 1^{er} septembre 2020.

■ **Associations sportives** : Seuls le tennis et le football continuent des entraînements en extérieur en tenant compte des protocoles liés à la COVID.

■ **Les gymnases** : Ils sont rouverts, pour les scolaires uniquement.

■ **TOUTOCOTO** : Marc CLIMAUD a une pensée pour ses successeurs - organisateurs de cette brocante qui aurait dû fêter ses 30 ans cette année. Le maire souligne que Marc CLIMAUD a œuvré 27 ans à la réussite de cette initiative qui marque la vie de la commune. Il remercie toutes les équipes de bénévoles qui se mobilisent pour cette sympathique manifestation, dont les fonds récoltés sont reversés à des œuvres de la Ville et aux écoles.

Françoise ASKINAZI, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Commerce et artisanat

La Ville soutient activement ses commerçants et ses restaurateurs en cette période particulière et continue à être à leur écoute.

■ **Les restaurateurs** : L'opération de soutien sur le marché de Stella Matutina, qui devait prendre fin le 27 mars, est un succès et se poursuit. La Ville continuera à leur fournir le matériel nécessaire et les accompagnera très probablement jusqu'à la réouverture de leurs établissements. Une plateforme portant le nom de pausedejeuner.fr est mise en place par la Chambre de commerce et d'industrie afin qu'ils puissent mettre en ligne leur menus et leur carte à l'attention des entreprises qui cherchent des solutions pour leurs repas.

■ **Commerces fermés rue de l'Église en raison de la crise sanitaire** : La Ville leur donne la possibilité de s'installer sur le marché du Centre chaque vendredi matin et au marché de Stella Matutina le samedi matin.

■ **Label Saint-Cloud 2021** : Il y a huit nouveaux labellisés dont un parfumeur, un peintre, un artiste. Ils seront tous présentés dans *Saint-Cloud Magazine* du mois d'avril.

■ **Vie commerciale** : La fromagerie Le Hâloir 16, rue de l'Église, après un changement de propriétaire, a rouvert mardi 16 mars.

Développement économique

■ **Le Fonds résilience Île-de-France et collectivités** : Quarante-trois entreprises clodoaldiennes ont déposé un dossier. Douze ont été acceptés, sept ont été refusés, les autres sont en attente.

■ **Relance 92** : Ce dispositif d'aide est apporté par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine au profit des artisans et des entreprises de moins de 20 salariés, avec un chiffre d'affaires inférieur à 10000 €, 84 entreprises de Saint-Cloud en ont bénéficié. Un Webinaire, Relance 92, mené entre la Ville et le Département, sera organisé lundi 19 avril à l'attention des entreprises et des commerçants. L'information sera diffusée sur le site Internet de la Ville.

Sacha GAILLARD, adjoint au maire délégué à la Citoyenneté (état-civil et affaires générales) et à la Politique de handicap

■ **Mariages** : Deux mariages ont été célébrés au mois de février. Le nombre de convives dans la salle des mariages est toujours limité à 30 personnes.

■ **PACS** : Il y a eu quatre enregistrements en février.

■ **Décès** : 46 décès ont eu lieu en février

■ **Changements d'identité** : Trois changements de prénom et un changement de nom ont été enregistrés.

■ **Élections cantonales et régionales de juin 2021 :** La Ville commence à rechercher des assesseurs pour ces scrutins qui devraient avoir lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021, sous toutes réserves.

Diane DOMAS, adjointe au maire déléguée à la Communication, à l'événementiel et à la démocratie participative

■ **Sondage sur *Saint-Cloud Magazine* :** La Ville, avec l'appui de l'institut IFOP, organise un sondage auprès d'un panel représentatif de 600 Clodoaldiens. Ils seront contactés par téléphone du 12 au 17 avril afin de donner leur avis sur la formule actuelle du *Saint-Cloud Magazine*. Ils pourront également s'exprimer sur les rubriques ou articles dont ils souhaiteraient prendre connaissance dans cette publication.

Les Clodoaldiens contactés par l'institut IFOP, sont invités à leur consacrer quelques minutes pour répondre à leurs questions afin de permettre au magazine municipal de demain de répondre au mieux à leurs attentes.

Jean-Christophe ACHARD, adjoint au maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

■ **Vigipirate :** Le dispositif Vigipirate avait été élevé au niveau Urgence Attentat sur l'ensemble du territoire national le 29 octobre 2020 à la suite de l'attentat de la basilique Notre-Dame de Nice. Le dispositif initialement mis en place avait ensuite été allégé après la phase de gestion de crise, malgré le maintien du niveau Urgence Attentat. Le préfet des Hauts-de-Seine a informé que l'ensemble du territoire était, à compter du 5 mars, placé au niveau Sécurité renforcée – Risque attentat, réactivant formellement la posture Vigipirate Automne Hiver 2020 – Printemps 2021 en vigueur au 29 octobre 2020, ce qui met de fait en cohérence le niveau du dispositif avec les mesures mises en œuvre sur le terrain.

■ **Sécurité :** La fin du mois de janvier et le début du mois de février ont été marqués par plusieurs faits délictueux, en particulier autour du lycée Alexandre-Dumas et du Collège Émile-Verhaeren. Les interventions conjointes des polices nationale et municipale ont permis d'identifier et d'appréhender rapidement les auteurs de ces faits et de prévenir le renouvellement de rassemblement à destination punitive. Il faut souligner l'engagement sur le terrain des éducateurs de l'APAJ qui ont adapté leurs modalités d'in-

tervention ordinaire pour se rendre disponibles de façon particulière au plus près des lycéens et des collégiens pendant cette période, assurant comme toujours avec discernement et compétence leurs missions. Afin d'analyser ces faits et de convenir des actions à mettre en œuvre pour prévenir autant que possible leur renouvellement, une réunion est prévue dans les prochains jours entre le maire, la commissaire de police, le chef de la police municipale et les chefs d'établissement des quatre lycées et collèges de la ville.

Mireille GUEZENEC, conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux seniors

■ **Les seniors :** En cette période, la présence des animateurs tente d'atténuer le sentiment de solitude que connaissent les personnes âgées.

■ **Le quartier Hippodrome/Fouilleuse :** Il y a des incivilités liées au dépôt de sacs poubelles à n'importe quelle heure du jour et de la nuit et aux jets de mégots nombreux sur le sol, en particulier devant la crèche Boucle d'or. Des problèmes de voisinage sont à déplorer dans des copropriétés où la Ville n'a pas la possibilité d'intervenir. Il faut rappeler aux cyclistes de respecter la priorité donnée aux piétons sur la promenade de l'hippodrome.

Edith SAGROUN, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

■ **L'APAJ :** L'Accueil prévention animation jeunes œuvre depuis 1992 en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de notre commune. Elle a su s'adapter à l'évolution de la société et à leurs besoins. En 2020, cette association, reconnue depuis peu par les services de l'État comme d'intérêt général, a suivi près de 200 jeunes. Elle est ainsi habilitée à délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à une déduction d'impôt pour les donateurs, particuliers ou entreprises.

Durant le deuxième confinement, en novembre dernier, 24 jeunes ont bénéficié d'une aide aux devoirs en distanciel, 76 ont eu un accompagnement éducatif pour la recherche d'une formation, d'un emploi ou pour surmonter une difficulté bien souvent liée à la crise sanitaire.

Depuis peu, les clubs de l'APAJ, de nouveau ouverts, accueillent 34 jeunes pour l'aide aux devoirs, conformément aux instructions préfectorales.

Parallèlement, l'équipe éducative s'est efforcée de faire respecter dans les quartiers les mesures gouvernementales liées au confinement et au couvre-feu. La médiation de nuit a pu être maintenue, ne pouvant cependant se substituer aux missions de la Police nationale lorsque la situation l'exige. En 2020, 1256 actions de prévention ont été menées, contribuant ainsi à une meilleure tranquillité de nos concitoyens.

Comme lors du premier confinement, l'équipe éducative a assuré une veille et une aide auprès de 57 personnes âgées isolées ou fragiles en effectuant leurs courses alimentaires ou leurs achats de médicaments. L'équipe éducative est également venue en renfort auprès des associations locales de solidarité en livrant notamment des colis alimentaires de la Croix-Rouge.

Compte tenu de la crise sanitaire, l'APA a dû reporter la réalisation de la troisième année de son projet éducatif sur le devoir de mémoire comprenant notamment le déplacement de 17 jeunes sur le site des camps de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau en Pologne. Cette initiative reçoit le soutien financier de plusieurs entreprises et bailleurs sociaux. L'APAJ a obtenu pour cela le prix Servir 2020 du Rotary-Club de Saint-Cloud. Huit des jeunes concernés ont obtenu le prix du Civisme du Comité départemental des médaillés de l'Ordre National du Mérite. L'historien, Jean-Yves Le Naour, spécialiste français de la première guerre mondiale, parraine ce beau projet.

Les élus municipaux se joignent à Edith SAGROUN pour remercier tous les membres de l'APAJ pour leur engagement au quotidien. Il faut souligner aussi le travail quotidien du service de la jeunesse de la Ville, de l'Accueil Jeunes, de l'association La Passerelle, de l'ECLA et des autres acteurs qui œuvrent en faveur de la jeunesse.

Jean-Jacques VEILLEROT, conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

Bâtiments communaux :

Piscine municipale : Les conclusions des différentes expertises dispensées depuis septembre s'orientent très nettement vers la reconnaissance de malfaçons. Les équipes ont pu démarrer les travaux afin de procéder à une réouverture rapide.

Le marché de nettoyage : La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour pour choisir le prestataire de nettoyage des bâtiments de la commune

pour les quatre années à venir parmi une vingtaine de candidats. Ce marché représente une dépense annuelle de près d'un million d'euros. C'est donc une attribution de marché très importante après une redéfinition complète des besoins et des critères de sélection, afin de fournir aux Clodoaldiens un meilleur service sans augmentation des coûts.

■ **Hygiène et sécurité :** Commissions de sécurité des établissements recevant du public : Des avis favorables ont été décernés à la crèche La Farandole et à l'École Allemande.

Virginie RECHAIN, conseillère municipale déléguée aux Espaces verts

■ **Arbres plantés :** Depuis le mois de février, 21 plantations d'arbres ont été programmées dans les différents quartiers de la ville.

■ **Aires de jeux :** De nouveaux jeux ont été installés dans les squares de la Glacière, de l'hippodrome et de l'Avre.

■ **Jardins familiaux :** La commission d'attribution s'est réunie lundi 22 février. 34 parcelles sont cultivées. Deux parcelles ont été attribuées selon l'ordre chronologique de la liste d'attente qui compte à ce jour 17 noms. Il faut remercier Marie-Josée LETELLIER pour le travail assidu réalisé depuis plusieurs années, en tant que responsable des jardins familiaux des talus du T2.

■ **Chantiers d'insertion :** Au mois de février, la Ville a signé une convention, avec l'association Espaces. Un chantier d'insertion est mis en place pour l'entretien du cimetière communal et de certains espaces verts de la ville, suite à l'approbation à l'unanimité de la délibération prévue à cet effet lors du Conseil municipal du 28 janvier 2021. Ainsi, cette association débute le 1^{er} avril l'entretien du cimetière de façon manuelle et mécanique, en remplacement d'usage de produits phytosanitaires. Un affichage public sera installé au mois d'avril.

■ **Création de deux voies piétons et vélos passage rue du Calvaire/avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny :** Plusieurs massifs d'arbustes et de fleurs et un arbre seront plantés.

Claire LOUVET, conseillère municipale déléguée à la Ville numérique

■ **Plan France relance :** Attentive à la qualité des équipements des écoles de Saint-Cloud, la Ville a déposé une **demande de subvention** dans le cadre

de ce plan et, plus spécifiquement, dans l'appel à projets pour un socle numérique destiné aux écoles élémentaires. L'objectif est d'étoffer les équipements et ressources numériques déjà présents et de poursuivre leur transformation numérique. Ce projet est mené de concert par le service Éducation, la direction des Finances, la direction des Systèmes d'information et du numérique de la Ville et en concertation avec le référent numérique de l'Éducation nationale. Si la subvention est accordée, elle permettra de financer 65 % des investissements envisagés dont le montant total s'élève à 62 000 € pour l'achat de tablettes, de logiciels. La transformation numérique des écoles de Saint-Cloud constitue une brique d'un projet plus global de ville intelligente au service de l'ensemble des Clodoaldiens.

**Pauline GEISMAR, conseillère municipale
déléguée au quartier Val d'or**

■ **Les Dialogues de quartiers** : Dans un contexte de confinement dû aux conditions sanitaires depuis un an, les Clodoaldiens ont plus que jamais besoin de se réunir et d'échanger. Se réunir est impossible compte tenu des gestes barrières mais des rencontres sont possible à distance grâce à la communication vidéo, Il s'agit de dialoguer avec des clodoaldiens d'un quartier et du quartier voisin. Le maire et des élus seront présents pour répondre aux questions des Clodoaldiens. **Trois réunions seront organisées à 20 h 30 : 13 avril : Val d'or et Hippodrome Fouilleuse, 14 avril : Coteaux/Bord de Saine et Centre/Village, 15 avril : Montretout/Coutureau et Pasteur/Magenta. Il suffira de se connecter sur le site Internet de la Ville où un mode opératoire facile et ludique de l'application ZOOM sera accessible. Il faut remercier dès à présent le maire, les élus pour leur participation, ainsi que les délégués de quartier et le service de Communication.**

DÉLIBÉRATIONS

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 9 : Élection du secrétaire de séance**

Sacha GAILLARD est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

■ **Délibération n° 10 : Adoption des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que des modalités du scrutin dans le cadre de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire**

La séance de ce Conseil municipal se déroule en visioconférence, comme la précédente séance du 28 janvier 2021. Cette procédure dérogatoire est autorisée par la loi du 14 novembre 2020, réajustée par la loi du 15 février 2021 qui proroge à nouveau l'état d'urgence sanitaire. L'alinéa 2 de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 prévoit en effet que le maire peut décider, dans le cadre de la continuité du fonctionnement des institutions locales, que la réunion de l'organe délibérant se déroule sans que le public ne soit autorisé à y assister. Les débats sont accessibles de manière électronique à toute personne qui le souhaite pour que le caractère public de la réunion soit respecté. Ils sont ainsi retransmis en direct sur une chaîne Youtube et sont enregistrés. Les modalités techniques qui permettent l'accès en visioconférence au moyen de l'outil ZOOM ont été adressées à l'ensemble des élus.

Le Conseil municipal décide que, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prorogé par la loi du 15 février 2021, les séances de cette assemblée pourront avoir lieu par visioconférence. Dès lors, Il en sera fait mention sur la convocation adressée aux élus. Le caractère public de la séance sera assuré par la retransmission des débats filmés en direct. Au moment du vote, le maire appellera nominativement les conseillers et les invitera à annoncer individuellement et clairement leur vote à l'oral : « pour », « contre », « abstention » ou « ne prend pas part au vote ». En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le maire reportera ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure en raison de l'incompatibilité de ce secret avec le système dématérialisé de la visioconférence. La séance sera enregistrée et l'enregistrement sera, dès que possible, mis à disposition des élus qui pourront en demander la communication au service du Secrétariat général des assemblées. Il sera conservé dans les mêmes conditions que les enregistrements précédents. Un procès-verbal retraçant l'intégralité des débats sera établi à l'issue de la réunion.

Le Conseil municipal adopte les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités du scrutin pour toute séance de l'Assemblée délibérante se déroulant en visioconférence conformé-

ment à l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020. 33 voix pour : Catherine NADO et Xavier BRUNSCHVICG votent contre. Xavier BRUNSCHVICG avait demandé que la réunion du Conseil municipal se tienne en présentiel comme dans beaucoup

d'autres communes des Hauts-de-Seine et de France, avec tous les dispositifs nécessaires pour assurer la sécurité des participants. Son groupe reste fidèle à cette proposition.

FINANCES

Rapporteurs : Nicolas PORTEIX (délibérations n° 11,12 et n° 16 à n° 19), le maire (délibération n° 13), Jean-Christophe PIERSON (délibération n° 14), Jacques GRUBER (délibération n° 15)

■ **Délibération n° 11 : Création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour les travaux de réhabilitation du marché des Avelines**

L'opération de réhabilitation du marché des Avelines entre dans sa phase de travaux en 2021, pour une durée de trois ans. La charge financière

de ce projet est conséquente et la Ville a choisi d'organiser sa gestion financière sous

la forme d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement. (AP/CP). **Le Conseil municipal, par 30 voix pour, décide de créer l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) relative aux travaux de réhabilitation du marché des Avelines** (les cinq membres du groupe *Saint-Cloud 2020!* : Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ et Pierre CAZENEUVE ont voté contre.)

Objet de l'AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Réhabilitation marché des Avelines	14 636 200 €	5 525 000 €	8 695 000 €	416 200 €

■ **Délibération n° 12 : Présentation et adoption du budget primitif 2021**

Le rapport d'orientation budgétaire, présenté au Conseil municipal du jeudi 28 janvier 2021, constituait la première phase de la session budgétaire de l'année 2021.

Nicolas PORTEIX souligne que ce budget primitif de l'année 2021 a été élaboré dans un contexte totalement inédit, marqué par une pandémie mondiale entraînant une situation économique et sociale difficile et incertaine. L'impact de la crise sanitaire a été pris en compte dans la construction budgétaire tout en maintenant et en adaptant au mieux les services proposés par la Ville. Ce budget marque aussi la volonté de poursuivre les grands projets et le programme d'investissement prévu pour cette mandature avec une projection dans l'après-crise et une contribution à la relance économique indispensable.

Ce budget a été élaboré - dans la continuité des mandats précédents - avec rigueur et prudence, mais également ambition, et prenant en compte la situation sanitaire.

Le contexte du budget 2021, premier de la mandature, se caractérise par :

1. Une conjoncture économique dégradée, marquée par la crise sanitaire, avec une croissance esti-

mée à 6 % selon la loi de Finances pour 2021, après une chute de 8,3 % en 2020

2. Une probable diminution des dotations de l'État (DGF) et une relative stabilité des péréquations
3. Une réforme importante de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation et le transfert de la taxe foncière départementale aux communes

Les objectifs de ce budget :

1. Une garantie de la qualité des services indispensables aux Clodoaldiens.
2. La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.
3. Une fiscalité maîtrisée sans aucune augmentation en 2021.
4. Un programme d'investissement important avec un volet essentiel : le marché des Avelines.
5. Une capacité d'autofinancement maintenue

L'équilibre général :

	BP 2020	BP 2021
Fonctionnement	58 436 500	57 975 500
Investissement	16 207 000	22 346 600
TOTAL	74 643 500	80 322 100

1. Le Fonctionnement : 57 975 500 €

* Les recettes

- Les Produits des Services (5 708 280 €), qui regroupent les paiements par les usagers de l'ensemble des services proposés par la ville, sont en baisse : - 456 670 € par rapport au budget primitif 2020. Cette diminution est essentiellement due au gel de places dans les établissements de la petite enfance ; à la diminution de la prévision de recettes, principalement pour les 3 Pierrots et pour la piscine en raison de la fermeture de ces équipements culturel et sportif. Le budget intègre cependant une hypothèse de réouverture des établissements, une reprise des séjours de vacances et des classes de découverte au 1^{er} avril 2021 ; il prévoit aussi une réouverture de la piscine au 1^{er} septembre 2021 après réalisation des travaux. Ces dates sont à prendre avec beaucoup de précaution en fonction de l'évolution de l'épidémie. Des corrections éventuelles seront intégrées au budget supplémentaire.

- Les impôts et taxes (47 239 317 €) : dans cette période de crise sanitaire, économique et sociale, **la majorité municipale a décidé de maintenir les taux des impôts locaux : il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité locale en 2021.**

La loi de Finances pour 2021 prévoit la **suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023.** À partir de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la THRP et recevront, en compensation, le produit du foncier bâti des départements (TFB), associé à un coefficient correcteur ; ceci permettra de garantir aux communes un produit identique à celui qu'elles auraient obtenu si elles avaient conservé le produit de THRP.

Les taux de fiscalité 2021 restent au même niveau qu'en 2020, le taux de TFB résultant de l'addition entre le taux de TFB communal et le taux de TFB départemental.

	Taux 2020		Taux 2021
	Taux communaux	Taux département	Taux communaux
Taxe foncière (bâti)	13,26 %	7,08 %	20,34 %
Taxe foncière (non bâti)	14,22 %		14,22 %

Le produit de fiscalité attendu est arrêté à 30 500 000 €.

- **L'attribution de compensation** : Cette recette est depuis le 1^{er} janvier 2016 versée par la MGP pour un montant de 12 100 361 € ; cette attribution reprend le montant précédemment versé par la CA Cœur de Seine (8 534 795 €) majoré du montant de la compensation de la part salaire perçue précédemment par l'EPCI (3 565 566 €).

En 2018, des transferts de compétence entre les communes et la MGP ont été approuvés ; il s'agit notamment de la compétence relative aux nuisances sonores. Ainsi, l'attribution de compensation est diminuée de 6 694 € : elle est donc inscrite pour un montant de 12 093 667 €.

- **Les autres recettes fiscales** : La taxe additionnelle aux droits de mutation : 4 000 000 €, montant tenant compte du réalisé de l'année 2020 et des informations connues sur les mutations en cours, les droits de place (marchés forains) : 72 000 € ; la taxe sur l'électricité : 550 000 €, la taxe sur les paris hippiques : 23 000 €.

- **Les dotations et participations (3 866 600 €) : La Dotation Globale de Fonctionnement, principale dotation versée par l'État, devrait diminuer : 1 150 000 € sont inscrits (1 273 000 € perçus en 2020).** Il faut noter aussi l'inscription de 90 000 € de Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées en 2020. Les recettes de la CAF au titre de sa participation au financement des places en établissements de petite enfance sont en baisse : 1 678 000 € en raison du gel de places dans les établissements de la Petite enfance. Les subventions du Conseil départemental s'élèvent à 530 431 € au titre du contrat de développement 2019-2021. Les autres recettes (dotations de l'État et reversements de fiscalité) sont relativement stables.

- **Les autres produits de gestion courante** : Ce sont des recettes de locations et de recouvrement de charges d'immeubles (690 000 €), des redevances des délégataires de services publics (stationnement et restauration : 312 000 €), des

produits exceptionnels divers (remboursement de sinistres, pénalités...).

*Les dépenses

Elles baissent de 461 000 € (-0,79 %) : **57 975 000 €** (dont 1 971 000 € d'opérations d'ordre, transfert entre sections et 114 000 € de virement à la section d'investissement pour équilibrer le budget).

- **Les charges à caractère général**, baissent de 832 170 € (-6,51 % par rapport au budget primitif 2020), s'élevant à 11 952 730 €. Cette baisse s'explique par les effets de la crise sanitaire avec l'annulation d'activités ou événements (-347 000 €) et une prévision hypothétique de reprise le 1^{er} avril 2021, mais aussi par la gestion rigoureuse des budgets alloués à chacun des services.

- La prévision des dépenses de personnel et frais assimilés est de **22 769 670 €** (quasi constant par rapport au BP 2020), Ce chapitre prévoit les crédits relatifs à la masse salariale proprement dite pour 22 120 670 € mais aussi des dépenses relatives à la prise en charge de l'assurance du personnel (328 000 €), le recours au personnel extérieur (127 000 €), la cotisation au CNAS (112 000 €) et la médecine du travail (82 000 €).

Cette prévision s'explique par un double phénomène :

- une augmentation nécessaire des effectifs dans les établissements de la petite enfance et la prise en compte des évolutions réglementaires : avancements de grade et d'échelon.

- une diminution des coûts de masse salariale en raison de la crise sanitaire (réduction des missions et des événements, limitation du nombre de mobilités...).

- Les atténuations de produits : **les péréquations : 7 221 300 € prévus et 6 602 000 € versés en 2020**

- **Le FSRIF** : L'enveloppe n'augmente pas et se maintient à 350 millions d'euros. **Une contribution de la Ville de 2 600 000 € est prévue en 2021** (2 834 000 € versés en 2020).

- **Le FPIC** : l'enveloppe nationale est maintenue à un milliard d'euros. Comme l'an passé, ce fonds est calculé au niveau de l'EPT et le montant est réparti entre le territoire et les communes. **Une contribution de la Ville de 3 800 000 € est prévue en 2021** (3 768 000 € versés en 2020).

- En 2021 la Ville inscrit pour la première fois dans son budget **la pénalité prélevée par l'État sur les**

contributions directes, calculée sur la base du différentiel entre le nombre de logements sociaux existants et celui imposé par la loi SRU, réduit du montant de dépenses d'investissement dans le domaine du logement social : 820 295,54 € pour l'année 2021.

- **Les autres charges de gestion courante et le FCCT** : 13 196 900 € (dont subventions aux associations, en baisse : 2 514 221 €). La prévision de dépenses, légèrement en baisse cette année, comprend le Fonds de compensation des charges territoriales évalué à 8 220 000 €. Il est composé de la part départementale de Taxe d'habitation, de Taxe sur le foncier non bâti de l'ex-EPCI et de la compensation de la part salaire auxquelles sont ajoutés les transferts de charges actés depuis 2016 par le Territoire. Comme pour les années précédentes, ce montant sera ajusté dans le cadre du Pacte fiscal et financier du Territoire. Ce chapitre comprend aussi la subvention au Centre communal d'action sociale (270 000 €), à la Caisse des Écoles (300 000 €), les subventions aux établissements d'enseignement privé (430 000 €), la participation de la Ville à l'enseignement musical dans les écoles (99 000 €), la subvention d'équilibre due par la Ville au titre du financement de la crèche la Petite Sirène gérée en délégation de service public (215 000 €) et la contribution à la brigade de sapeurs-pompiers (490 000 €).

- **Les charges financières** : L'évaluation des charges d'intérêts est de 670 000 €. Cette prévision couvre les intérêts de la dette contractée et les intérêts relatifs à la gestion de la ligne de trésorerie.

- **Les charges exceptionnelles et les atténuations de produits** (193 900 €) prennent en compte essentiellement les dépenses de la prime 3^e enfant et de l'AMGED : 156 000 €. 27 000 € sont prévus cette année pour rembourser des prestations ou activités payées mais non réalisées en raison de la crise sanitaire.

2. L'investissement : 22 346 600 €

Le budget d'investissement est en forte augmentation par rapport aux exercices précédents avec en dépenses la première partie des travaux de réhabilitation du marché des Avelines, mais aussi plusieurs opérations foncières importantes.

* Les recettes

- Les **ressources propres** sont constituées du Fonds de compensation de la TVA pour 1 170 000 €

(1 050 000 € prévus en 2020), de la Taxe d'aménagement, liée aux déclarations d'urbanisme, en hausse : 590 000 € (450 000 € en 2020).

- **Les subventions** : Elles proviennent du Conseil Départemental et sont consécutives à la conclusion du second contrat de développement : réhabilitation du marché des Avelines (900 000 €) et modernisation des 3 Pierrots (100 000 €).

- **Les recettes financières** : Ce sont les échéances de cessions foncières échelonnées sur plusieurs années : ainsi, cette année est inscrite la dernière échéance de la cession foncière des villas J. Chieze réalisée en 2018. 3 000 € sont prévus pour les remboursements des cautionnements.

- **Les produits de cessions** : 12 507 000 € sont inscrits cette année.

* **Les dépenses**

Les opérations d'équipement :

OBJET	2021	
Frais d'études, licence	913 700 €	
<i>Frais d'étude</i>		465 100 €
<i>Logiciels et concessions informatiques</i>		448 600 €
Subventions d'équipement	765 000 €	
<i>Subvention d'équipement pour I3F(marché des Avelines)</i>		350 000 €
<i>Subventions pour les logements sociaux</i>		210 000 €
<i>Subvention pour la signalétique du parc de Saint-Cloud et crédits pour d'éventuelles préemptions commerciales</i>		115 000 €
<i>Participation brigade sapeurs-pompiers de Paris</i>		90 000 €
Immobilisations corporelles	7 359 690 €	
<i>Acquisitions foncières</i>		5 900 000 €
<i>Matériel informatique</i>		507 800 €
<i>Travaux sur équipement sportifs</i>		158 000 €
<i>Matériel de voirie</i>		95 500 €
<i>Mobilier</i>		95 200 €
<i>Œuvres et objets d'art</i>		20 000 €
<i>Matériel de transport</i>		6 500 €
<i>Autres immobilisations</i>		576 690 €

Détail des travaux pour 2021

	2020	2021	
1/ Travaux de voirie et espaces verts	1 726 000 €	1 707 000 €	
Voirie	1 435 000 €	1 230 000 €	
<i>Travaux d'éclairage public</i>			205 000 €
<i>Travaux de signalisation lumineuse tricolore</i>			25 000 €
<i>Travaux d'infrastructures de voirie dont :</i>			968 000 €

- Avenue Eugénie (requalification)			300 000 €
- Rue Tahère (rénovation d'un tronçon)			200 000 €
- Rue des Gâte-Ceps (rénovation)			100 000 €
Travaux d'aménagement paysager (squares, jardins)			32 000 €
Espaces verts (jardin de l'Avre, Carré militaire...)	95 000 €	255 000 €	
Développement durable : végétalisation des cours d'école	116 000 €	222 000 €	

	2020	2021	
2/ Travaux sur les bâtiments communaux :	8 107 000 €	8 814 000 €	
Marché des Avelines	5 031 000 €	5 525 000 €	
Écoles	390 000 €	745 000 €	
Travaux divers : remise en peinture, faux-plafonds et étanchéité			255 000 €
Aménagements divers : stores, ventilation			165 000 €
Rénovation de sanitaires			325 000 €
Culture	410 000 €	760 000 €	
3 Pierrots : Maîtrise d'ouvrage et études			450 000 €
Médiathèque : Aide à maîtrise d'ouvrage			260 000 €
Église Saint-Clodoald - toiture maîtrise d'ouvrage			50 000 €
Sport	1 164 000 €	520 000 €	
Gymnase Huet : toiture, isolation			80 000 €
Stade des Coteaux : vestiaires			15 000 €
Piscine : travaux de remise en état			425 000 €
Crèches	80 000 €	30 000 €	
Accueil Jeunes			15 000 €
Rénovation des logements communaux	219 000 €	210 000 €	
Aménagement locaux CLIC et bridge			120 000 €
Hôtel de ville : salle des serveurs	70 000 €		
Espace d'animation des Coteaux : stores intérieurs	17 000 €	10 000 €	
Autres (carré, cimetière, PM,)	441 000 €	25 000 €	
Hygiène et sécurité	60 000 €	69 000 €	
Travaux de stabilisation du système de vidéo protection	65 000 €	60 000 €	
Bâtiments provisions diverses			550 000 €
DSIN : travaux de déploiement de la fibre dans les bâtiments	160 000 €	175 000 €	

Des crédits sont également prévus pour la restauration des œuvres du musée des Avelines : 9 210 €

- **Les opérations financières** : 2 563 000 € avec les charges de remboursement du capital de la dette : 2 140 000 €, l'évaluation de la contribution de la commune au titre du versement des amendes de police : 400 000 €, les dépôts de garantie : 23 000 €.

L'endettement

4 882 710 € d'emprunt sont inscrits pour les dépenses d'investissement, utilisés seulement selon les besoins de financement.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 29 926 202,51 €, soit **978 € par habitant** (l'accroissement de la dette de la Ville est quasi nul en 2020). La moyenne de la dette des villes des Hauts-de-Seine est de 1 360 € au 31 décembre 2018.

L'annuité de la dette se décompose ainsi : 660 000 € en intérêts et 2 135 000 € en capital.

Le programme d'acquisitions et de cessions foncières

Le budget primitif 2021 prend en compte l'inscription d'importantes acquisitions et cessions foncières pour permettre la réalisation des projets d'aménagement de la ville :

Les acquisitions foncières : 5 900 000 €

- les immeubles du 90, boulevard de la République achetés à l'Établissement public foncier d'Île-de-France : 5 100 000 €
- les locaux du bureau de Poste 12, place Silly : 500 000 €
- le pavillon 61, rue de Garches, quote-part d'un legs reçu en 2011 : 200 000 €
- des parkings au Bureaux de la Colline : 100 000 €

Les cessions foncières : 12 507 000 €

- les immeubles du 90, boulevard de la République cédés à l'aménageur : 6 870 000 €
- les parcelles du parking Joffre cédées à la Société du Grand Paris (SGP) : 4 600 000 €
- le pavillon 61, rue de Garches : 937 000 €
- des parkings aux Bureaux de la Colline : 100 000 €
- le dernier versement sur les pavillons Villa J. Chieze : 7 890 €

L'autofinancement diminue légèrement par rapport à 2020. (1 795 000 € contre 1 850 000 € en 2020). Il est assuré par un transfert à la section

d'investissement de 311 000 € auxquels s'ajoutent les amortissements.

DÉBAT

Pierre BOSCHE souligne que ce premier budget de la mandature ne répond pas à l'attente de nos concitoyens. Le budget de fonctionnement, en retrait de 500 000 €, est amputé cette année par la pénalité de 820 000 € en raison de la carence sur les logements sociaux. Cela a un impact sur les autres dépenses comme les subventions aux associations ou sur les actions ponctuelles nécessitées par la conjoncture, en particulier le COVID. Cette pénalité est la conséquence d'un choix idéologique fait en 2014 qui a vu la majorité municipale stopper net l'inclusion de logements sociaux dans les nouveaux programmes après des années de progrès continu. En cette année COVID, les secteurs du social, de la famille et de l'action économique auraient dû être abondés mais ils baissent. Le budget d'investissement, en hausse, est marqué par un gros projet : la rénovation du marché des Avelines. Il ne crée que peu de valeur pour nos concitoyens avec une ouverture de huit heures par semaine et une fréquentation limitée. Le marché actuel situé sur la place de Stella Matutina est plébiscité par les habitants avec un coût limité pour la Ville et il serait facile de le pérenniser. Un projet de création de lieu de vie ou le réaménagement du centre-ville en un lieu plus convivial auraient été plus appropriés. Il souhaiterait que le projet actuel de rénovation du marché des Avelines déjà engagé soit donc réadapté. Il regrette enfin que le développement durable soit absent des projets d'investissement.

Éric BERDOATI rappelle que la péréquation coûte dix fois plus à la Ville que la pénalité sur le logement social. Saint-Cloud est la Ville la plus péréquée de France. Éric BERDOATI précise qu'il faut respecter le vote des Clodoaldiens qui ont choisi le programme de la majorité en mettant en place ses représentants. La problématique du logement social à Saint-Cloud est celle de la densification de la commune. Le différentiel entre le nombre de résidences principales et le pourcentage de logements sociaux à atteindre est de 1 000 logements. La municipalité n'est pas favorable à la construction d'autant de logements, qu'ils soient sociaux ou non, sur la commune dans un délai aussi court. Enfin, Saint-Cloud est une ville bien gérée et le maire ne souhaite pas mettre en place des projets coûteux comme ceux envisagés par Pierre BOSCHE qui augmenteraient la fiscalité locale sur le seul

taux de la taxe foncière sur lequel les communes peuvent encore voter. La taxe d'habitation qui a disparu n'avait pas augmenté à Saint-Cloud depuis... 2012! La municipalité a ainsi eu neuf ans de gestion rigoureuse avec un taux d'endettement faible, largement en dessous de la moyenne départementale.

Xavier BRUNSCHVICG note que ce budget se caractérise, une fois de plus, par son absence d'orientations, de priorités, d'ossature, de choix, de projets ou encore de vision. Il considère que si l'endettement est contenu, si les dépenses sont maîtrisées et si la fiscalité est stable, il ne s'agit pas pour autant d'une bonne gestion. La fiscalité locale, comparée à d'autres villes, est faible avec une conséquence négative sur les investissements très en dessous de la moyenne de notre strate et sur les services apportés à la population. La dette très faible peut être un peu augmentée. Si les dépenses de personnel sont maîtrisées ou baissent comme cette année, elles résultent d'un choix qui consiste à externaliser ces dépenses en ayant recours à des bénévoles ou à des prestataires avec un impact important sur les dépenses de fonctionnement. On peut imaginer ce que la Ville aurait pu entreprendre sans la pénalité d'un montant de 820 000 € reversé à l'État suite au refus d'investir dans le logement social pour protester contre les péréquations. La prévision de 210 000 € au budget pour 2021 est très faible. La baisse des subventions aux associations est aussi regrettable.

Éric BERDOATI rappelle que la loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 - dite loi SRU - qui prévoyait, dans son article 55,20 % de logements sociaux à son origine, est passée à 25 % en décembre 2012 sous l'impulsion de Cécile DUFLOT, alors Ministre du Logement. Un très grand nombre de maires, toutes tendances politiques confondues, estiment qu'il y a un côté inapplicable de la loi parce que cette bascule dans un délai très court de 20 à 25 % d'ici 2025 ne correspond pas au temps de l'urbanisme, aux moyens que peuvent développer les communes. Sur les 30 dernières années, la Ville a construit 68 logements par an, tous types confondus. Il est impossible de parvenir à la construction de 1 000 logements ce qui poserait un vrai problème de transformation urbaine à laquelle la municipalité est opposée, quel que soit le type de logements. Il faut préserver le cadre de vie à Saint-Cloud auquel les Clodoaldiens sont très attachés. C'est ce qu'il est ressorti d'une concertation des habitants sur l'urbanisation engagée en 2018. Plus de 600

Clodoaldiens concertés ont fait savoir qu'ils souhaitaient une urbanisation apaisée de la commune, comprenant bien l'enjeu de la stabilisation de la population à 30 000 habitants. Quant à la baisse des subventions aux associations, elle est liée à la diminution du nombre d'activités d'un grand nombre d'entre elles en raison de la crise sanitaire, diminution établie en étroite concertation avec les représentants des associations concernées. En matière de deniers publics, il faut savoir s'adapter en fonction des situations.

Le budget primitif 2021 est adopté par 28 voix pour, 7 voix contre (Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE, Catherine NADO et Xavier BRUNSCHVICG).

■ **Délibération n° 13 : Subventions aux associations pour l'année 2021.**

La fixation des montants des subventions pour l'année 2021 a fait l'objet de nombreux échanges avec les dirigeants des associations. En effet, il est important pour la Ville de les accompagner et de les soutenir activement pendant cette crise sanitaire. Ces échanges ont permis, pour certaines associations, d'ajuster à la baisse les montants des subventions; certaines en effet n'ont pas eu ou eu peu d'activités en 2020 et n'ont donc pas utilisé la subvention versée en 2020. D'autres associations, qui ont des salariés et utilisent les mécanismes d'accompagnement mis en place par l'État, ont dû faire face à une situation plus complexe. Ces dernières font l'objet d'un accompagnement suivi de la Ville qui, si besoin, pourra revoir les montants qui leur sont présentement octroyés.

Le Conseil municipal adopte, par 32 voix pour, l'ensemble des subventions 2021 aux associations locales ou d'intérêt général. Conformément à la réglementation, une convention d'objectifs et de financement sera signée, par le maire ou l'élu délégué, avec chacune des associations bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 23 000 €.

Abstentions de **Catherine NADO et Xavier BRUNSCHVICG** qui estiment les subventions insuffisantes pour la culture, les sports et jeunesse, le social. De nouvelles pratiques auraient pu être mises en place, notamment pour la pratique du sport pendant cette crise sanitaire.

Pierre BOSCHE et les membres du groupe Saint-Cloud 2020!, tout en regrettant la baisse très forte de la subvention allouée à l'UAS et l'absence d'une réelle répartition de subventions entre les

trois demandeurs pour le scoutisme, votent pour. Enfin, pour éviter tout conflit d'intérêt, **Laurent MONJOLE** ne prend pas part au vote, en raison de son implication dans une association relevant de la jeunesse.

PÔLES	SUBVENTIONS 2020	SUBVENTIONS 2021	ÉVOLUTION
DIRECTION GÉNÉRALE	103 900 €	38 850 €	- 62,61 %
PETITE ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE	602 360 €	605 850 €	+ 0,58 %
CULTURE	1 084 320 €	1 070 700 €	- 1,26 %
SPORTS	629 175 €	504 305 €	- 19,85 %
SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET SANTÉ	316 227 €	293 866 €	- 7,07 %
SERVICES TECHNIQUES	650 €	650 €	-
TOTAL	2 736 632 €	2 514 221 €	- 8,13 %

■ **Délibération n° 14 : Subvention au Centre communal d'action sociale pour l'année 2021.**

Cet établissement public local attribue des aides financières : aux personnes en difficulté, aux familles ayant un enfant porteur de handicap ; sous conditions de ressources aux personnes de plus de 60 ans, vivant à leur domicile, hors établissement ; sous conditions de ressources aux personnes âgées de plus de 60 ans, suivies par l'Association Intercommunale d'Aide et de Soins à Domicile, pour la prise en charge d'une partie des frais de livraison de repas à domicile ; sous conditions de ressources aux personnes vivant en résidence autonomie, pour la prise en charge d'une partie des frais de loyer et de leurs frais de repas.

Il finance les manifestations organisées chaque année : vœux dans les établissements pour personnes âgées, goûter de l'amitié, repas de l'amitié, spectacle de fin d'année, colis de fin d'année.

Il propose des activités développées à l'Espace d'animation des Coteaux : atelier cyber, atelier floral, gymnastique douce, sorties... La crise sanitaire a eu un impact sur le résultat de l'exercice 2020 avec une forte diminution des dépenses d'animation. Ce résultat justifie une réduction de 10 000 € de la subvention municipale. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 270 000 € pour l'année 2021.**

■ **Délibération n° 15 : Subvention à la Caisse des Écoles pour l'année 2021.**

Cet établissement public local assure la gestion des activités périscolaires (hors rémunérations des directeurs et directeurs adjoints des structures d'accueil prises en charge par la Ville) : accueils du matin et du soir, accueils de loisirs, ateliers du midi et activités de l'École des Sports. Les activités sont financées par les participations des familles (60 %), les financements de la Caisse d'Allocations Familiales (15 %). L'équilibre final du budget est assuré par la subvention municipale. La crise sanitaire a eu un impact fort sur le résultat de l'exercice 2020 qui diminue de 160 000 €. Les activités ont cessé pendant la période de confinement et n'ont donc pas fait l'objet de facturation auprès des familles induisant une perte de recettes. Dans le même temps, la collectivité a fait le choix de poursuivre le paiement des animateurs pour la totalité de leur rémunération. Enfin, la fermeture de la piscine a eu pour conséquence la suspension des activités de l'école des sports. En conséquence, **le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 300 000 € pour l'année 2021** (revalorisée de 50 000 € en 2021).

■ **Délibération n° 16 : Fixation du taux des impôts locaux pour l'année 2021**

La réforme de la fiscalité directe locale prévoit, pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (effective en totalité pour les particuliers en 2023), que les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le département (transfert du

taux départemental : 7,08 %), Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 résulte de l'addition du taux communal 2020 de taxe foncière sur les propriétés bâties (13,26 %) et du taux départemental 2020 de taxe foncière sur les propriétés bâties (7,08 %). **La Ville ne prévoit pas d'augmentation de la fiscalité des ménages en 2021.**

Le Conseil municipal fixe les taux des impôts locaux pour 2021 (abstentions de Catherine NADO et Xavier BRUNSCHVICG) :

Taxe Foncière (bâti) : **20,34 %** (13.26 % + 7,08 %)
Taxe Foncière (non bâti) : **14,22 %**

■ **Délibération n° 17 : Plan de relance économique 2021 : soutien au commerce et à l'artisanat - exonération des redevances d'occupation du domaine public.**

La crise sanitaire actuelle qui se poursuit continue d'avoir un impact important sur l'activité économique des commerces de proximité. Ainsi, la décision de fermeture des restaurants, cafés et bars conduit à une inoccupation du domaine public par les commerçants disposant d'une autorisation municipale. En conséquence, **le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer les commerces, restaurants, cafés et bars occupant une terrasse des redevances d'occupation du domaine public routier au titre de l'année 2021. Il décide d'exonérer et de rembourser en totalité la redevance d'occupation du domaine public de la société À table, exploitant du restaurant-salon de thé du musée des Avelines, au titre de l'année 2021.**

■ **Délibération n° 18 : Remboursement aux usagers des prestations annulées pendant la crise sanitaire - année 2021.**

La crise sanitaire actuelle conduit à l'annulation de prestations qui avaient fait l'objet d'un recouvrement auprès d'usagers. Face à cette situation, il est proposé de procéder à leur remboursement. **Le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour l'année 2021, de rembourser en totalité les participations payées par les usagers pour des prestations annulées par la Ville, suite aux mesures de restriction imposées par l'État.** Le remboursement aux familles sera réalisé sur présentation des justificatifs de paiement accompagnés d'un Relevé d'Identité Bancaire.

■ **Délibération n° 19 : Contrat de développement entre la Ville et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine - Avenant n° 1**

Le Conseil départemental apporte un soutien financier aux communes dans le cadre d'un dispositif de contractualisation triennal, renouvelé avec la Ville pour la période 2019-2021, à fin de financer ses opérations d'investissement à hauteur de 2 800 000 € HT et le fonctionnement à hauteur de 1 577 100 € HT. Le Conseil départemental a décidé le 11 décembre 2020 de réviser sa participation pour tenir compte de l'inflation. Les montants inscrits en fonctionnement sont ainsi majorés de 0,9 % en 2021, **le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 au contrat de développement 2019-2021 entre le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et la Ville. Il autorise le maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de développement 2019-2021 avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.**

GRANDS PROJETS

Rapporteur : Nicolas PORTEIX

■ **Délibération n° 20 : Avenant n° 1 au protocole d'accord signé avec I3F pour le projet immobilier 38-40, boulevard de la République**

La Ville et Immobilière 3F ont signé un protocole d'accord le 7 août 2018 pour la réalisation du projet de démolition/reconstruction de l'îlot des Avelines. Ce projet immobilier prévoit le réaménagement et l'agrandissement du marché des Avelines, la création d'un nouveau parking public souterrain desservant le marché avec son accès indépendant, la création d'un accès au parking dédié à la clientèle 3F, situé sous la résidence 3F, et le réaménagement de la dalle du futur parking et des abords du marché.

La définition architecturale du projet a évolué et les travaux qui en découlent ont dû faire l'objet d'une répartition entre les deux maîtres d'ouvrage. La réalisation d'une rampe mutualisée pour les deux parkings et les travaux d'adaptation de sécurité incendie sont confiés à Immobilière 3F; l'aménagement paysager du cheminement piéton sera réalisé par la Ville; la Ville interviendra sur l'immeuble d'I3F, afin de permettre le raccordement avec les travaux du futur marché ainsi que dans le niveau-1 du parking d'I3F pour en renforcer sa structure et mettre en place le réseau d'assainissement. **Le Conseil municipal, unanime, approuve le projet d'avenant n° 1 au protocole d'accord signé le 7 août 2018 avec I3F; il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer ce document. La Ville s'engage à verser à Immobilière 3F, dans le cadre d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, une**

subvention d'équipement arrondie à 313 000 € TTC. Cette somme correspond au remboursement des travaux de réalisation de la rampe commune pour la quote-part effectuée pour la Ville. Cette quote-part est révisable dans les conditions prévues à ladite convention. La Ville s'engage également à rembourser à Immobilière 3F une partie des travaux de défense incendie pour un montant total de 20 134,62 € T.T.C.

■ **Délibération n° 21 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à I3F pour la réalisation de travaux de la rampe d'accès au parking – Projet des Avelines**

L'article 4 du protocole d'accord du 7 août 2018 prévoit la prise en charge des travaux de démolition et de reconstruction de la rampe par Immobilière 3F, moyennant la participation financière de la Ville. Les modalités de mise en œuvre de ces travaux ont fait l'objet d'un avenant au protocole, voté dans la délibération qui précède. Il convient de transférer à Immobilière 3F la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de la partie de la rampe commune qui desservira le parking public de la Ville dans le cadre d'une convention qui permettra de délimiter la mission et les charges qui lui sont dévolues. **Le Conseil municipal, unanime, considérant que la Ville versera une subvention d'équipement d'un montant prévisionnel arrondi à 313 000 € TTC révisable dans les conditions prévues à ladite convention, approuve le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. Ce document détaille les modalités de prise en charge par Immobilière 3F des travaux de réalisation de la rampe commune. L'assemblée délibérante autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer ladite convention et les documents qui en découlent.**

JURIDIQUE

Rapporteur : Nicolas PORTEIX

■ **Délibération n° 22 : Cession à l'Institut Curie de douze emplacements de stationnement en sous-sol sur le site des Bureaux de la colline.**

L'Institut Curie, fondation reconnue d'utilité publique, est le maître d'ouvrage d'une opération d'extension et de restructuration de l'un de ses établissements, le site René-Huguenin de Saint-Cloud, afin de pouvoir mieux prendre en charge les malades du cancer et y créer un important centre de recherche. Ce projet d'envergure comprend une phase de construction à l'emplacement des bâtiments démolis pour une surface de 11 000 m² et

une phase de réhabilitation/restructuration de l'existant de 8 000 m². L'emprise du projet est constituée de carrières rendant difficiles la réalisation d'un nombre suffisant d'emplacements de stationnement, obligeant l'Institut à prévoir l'achat ou la location d'emplacements supplémentaires. La Ville souhaite favoriser la réalisation de ce projet en usant de son droit de préemption urbain, en application de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme, dont l'un des objets est de faciliter la création de locaux de recherche. Elle souhaite notamment que ce futur projet ne rende pas le stationnement en centre-ville encore plus difficile. La Ville est devenue propriétaire de douze emplacements de stationnement sur le site des Bureaux de la Colline. Après avoir consulté le service d'évaluation domaniale, un accord est intervenu avec l'Institut Curie sur les conditions d'une cession amiable d'un montant total de 84 000 € comprenant : la somme de 69 000 € correspondant aux acquisitions par préemptions des douze emplacements de stationnement et la somme de 15 000 € pour le remboursement forfaitaire des frais supportés par la Ville à compter de ces préemptions. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions de la cession d'un montant global de 84 000 €. La Ville cède ainsi à l'Institut Curie douze emplacements de stationnement sur le site des Bureaux de la Colline cadastré AH 537, rue d'Orléans, 1, rue Royale et 1 à 7, rue du Palais.** Il est convenu que si la vente intervient après le 1^{er} juillet 2021, l'acquéreur remboursera le prorata des charges et frais complémentaires liés au report de la signature. Le Conseil municipal charge l'étude notariale CMB Notaires, domiciliée 12, rue Dailly, de la rédaction des actes afférents. Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer les actes et documents nécessaires à la finalisation de cette cession.

ACTION SOCIALE ET LOGEMENT

Rapporteur : Jean-Christophe PIERSON

■ **Délibération n° 23 : Garantie communale pour un emprunt d'un montant total de 602 227 € accordé à la société Seqens pour l'acquisition de huit logements de type PLAI/PLUS, 61, quai Marcel-Dassault**

La société Seqens a acquis en VEFA, auprès du promoteur Bouygues Immobilier, huit logements sociaux (5 PLA et 3 PLUS), se situant dans un ensemble immobilier de 26 logements, 61, quai Marcel-Dassault. Leur acquisition est financée au moyen d'un contrat de prêt souscrit auprès de la

Banque des Territoires (ex Caisse des Dépôts et Consignations) pour lequel il est demandé la garantie de la ville. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde à la société Seqens une garantie communale totale pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 602 227 € destiné à l'acquisition de huit logements sociaux de type PLA et PLUS ; il approuve les termes de la convention portant garantie communale, avec en contrepartie un droit de réservation sur deux logements pendant une durée de soixante ans ; il autorise le maire à signer la convention.**

VOIRIE, PROPRIÉTÉ ET MOBILITÉ

Rapporteur : Capucine du SARTEL

■ **Délibération n° 24 : Convention de mise à disposition constitutive de droits réels pour l'implantation d'un poste de distribution publique**

La Société ENEDIS souhaite régulariser avec la Ville, par une convention de servitude sous seing privé, l'implantation d'un poste de transformation, sur une parcelle située 57, boulevard Sénard, appartenant actuellement à la Ville, ENEDIS sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé. Les frais liés à cette opération seront à la charge d'ENEDIS. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, notamment la convention de mise à disposition et l'acte de servitude.**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 25 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2021 avec autorisation à recourir aux agents contractuels sur plusieurs emplois déjà inscrits au tableau des effectifs**

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. Six postes sont créés et douze postes sont supprimés. Par ailleurs, le Conseil municipal décide de prévoir ou de confirmer la possibilité de recruter des agents contractuels sur des contrats de trois ans, pour des postes déjà créés et pour lesquels les besoins du service le justifient : Trois emplois d'éducateurs de jeunes enfants, sur le grade d'éducateur de jeunes enfants, catégorie A et un emploi de chargé de rédaction, sur le grade d'attaché territorial, catégorie A.

Les candidats devront justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées aux emplois et aux grades précités. Le niveau de rémunération de chacun des candidats nommés sera déterminé en fonction de leur expérience professionnelle, conformément à la grille indiciaire du premier grade d'éducateur de jeunes enfants pour les trois premiers postes ou d'attaché pour le quatrième poste, entre le 1^{er} et le 5^e échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois. Les effectifs budgétaires sont portés temporairement à 511. Ce nombre théorique n'est pas le reflet du nombre réel d'agents travaillant pour la ville. **Ces dispositions sont approuvées unanimement.**

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe *Saint-Cloud 2020!*

1) **Loi SRU** : *Elle va être pérennisée tout en étant amendée (par exemple prise en compte du contexte de chaque ville, augmentation des pénalités). Quel impact les modifications envisagées auront-elles sur notre ville et sur sa gestion ? (Pierre BOSCHE)*

Éric BERDOATI répond que la loi SRU a porté à 25 % le taux de logements sociaux au 1^{er} janvier 2025 dans chaque commune de plus de 1 500 habitants pour l'Île-de-France et de plus de 3 500 habitants pour les villes des autres régions. Le nouveau texte prévu dans le cadre de la loi 4 D (différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification) sera présenté en Conseil des ministres pour être probablement inscrit d'abord au Sénat pour le mois de juillet 2021. En revanche, un certain nombre de propositions peuvent être formulées :

1- il faut absolument confier exclusivement aux maires la politique de peuplement et notamment l'attribution des logements sociaux de la commune à des demandeurs. Ce sont les maires qui connaissent le mieux, en proximité, les conditions du bâtiment, son implantation dans la ville.

2- Le taux SRU est calculé à l'échelle de la commune, en revanche les PLU, outils d'aménagement, sont sous l'autorité des intercommunalités. Il faut ramener à la même strate (soit l'intercommunalité ou soit la commune) à la fois l'outil et la mesure de l'outil, en matière d'urbanisme.

3- Un véritable parcours résidentiel serein doit être recréé en offrant la possibilité à une personne en logement social de pouvoir progresser en fonction

de l'évolution de son niveau social dans la vie. Il faut ancrer le PLS dans le contingent SRU mais également le logement intermédiaire que l'on appelle le PLI, ce qui permettrait un parcours résidentiel plus aisé pour les familles.

2) Plan local d'urbanisme : *Envisagez-vous de le modifier à court terme et, si oui, sur quels aspects ? Y a-t-il un calendrier pour développer un PLU à l'échelle de l'EPT ? (Pierre BOSCHE)*

Éric BERDOATI répond que la Ville a entrepris des modifications mineures récentes, parce qu'il y avait un problème d'altimétrie sur la brasserie qui va s'installer à l'entrée du marché. Il n'y a pas de révision prévue du PLU. Il n'y a pas de projet d'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUI). Il s'agit déjà de comprendre comment les onze PLU existants sur les onze communes pourraient être compatibles ou non entre eux par rapport à leur spécificité. Il y a ainsi de très grandes différences entre la ville de Levallois-Perret, la plus dense d'Europe, et la ville de Vaucresson dont la densité est extrêmement faible.

3) Collecte des masques dans les écoles et en ville : *Peut-on mettre en place un système de collecte, à fin de recyclage, dans les écoles, voire au niveau de la ville ? (Delphine POTIER)*

Brigitte PINAULDT répond que la Ville réfléchit, en effet, à l'opportunité d'une collecte de masques sur certains lieux de la ville. Il y a deux possibilités : soit l'opération est menée dans le cadre de L'EPT POLD mais cela risque de prendre du temps pour réunir suffisamment de villes, soit la Ville prend seul en charge l'opération en supportant le budget. Les sociétés de collecte qui existent actuellement à savoir Triéthic, Plaxtil et La Poste ont été contactées et une rencontre est prévue avec chacune d'entre elles. Cependant, en interrogeant la ville de La Garenne-Colombes qui a déjà mené cette opération, il semblerait que le bilan carbone d'une telle collecte ne soit pas très bon. En effet, ni le poids, ni le volume de masques collectés ne sont significatifs en regard de l'émission carbone du camion qui fait la tournée. Est-ce que cela serait une fausse bonne idée ?

4) Projets structurants d'aménagement de la ville : *Peut-on mettre en place un point périodique sur ces projets ? Exemples : - projet de redéveloppement du 90, boulevard de la République, réaménagement d'une partie du 42, rue du Mont-Valérien, quartier de la Source ? (Catherine GREVELINK)*

Éric BERDOATI indique que la majorité municipale fait régulièrement des points là-dessus. Il faut qu'on travaille activement sur ces sujets. Quand il y a des permis ou des opérations d'aménagement assez conséquentes, la municipalité a l'habitude de les présenter à la population mais, en ce moment, on ne peut pas faire de réunion publique. L'opération du 90, boulevard de la République n'est pas encore aboutie. Il y a des sujets techniques très complexes à régler. Il n'y a pas d'évolution sur l'aménagement du quartier de la Source. Quant au réaménagement d'une partie du 42, rue du Mont-Valérien, la Ville rencontre les copropriétaires des chambres de bonne où il y a un certain nombre de difficultés, soit sociales soit de sécurité qui rendent parfois la vie difficile. Leur accueil est plutôt très favorable pour essayer de transformer ces chambres d'environ 10 m², en studios de 20 m². La Ville doit préempter en cas de transaction et il faut ensuite comme le précise Jean-Christophe PIERSON, rechercher des partenariats avec le Département, la Région et des bailleurs sociaux spécialisés dans ce type d'opérations. C'est donc un travail de très longue haleine de plusieurs années. Quand le dossier aura bien avancé, une présentation sera faite au Conseil municipal par Jean-Christophe PIERSON qui travaille sur ce dossier, en lien étroit avec Olivier BERTHET.

La séance est levée à 0h20

■ Fait à Saint-Cloud,
signé le 31 mars 2021

Le maire



Éric BERDOATI



DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 2 février : 25, parc de Montretout (création d'un œil de bœuf)
- 2 février : 20, rue de l'Église (modification de façade)
- 4 février : 151, avenue du Maréchal-Foch (pose d'un portail)
- 4 février : 157, boulevard de la République (création d'un bloc sanitaire)
- 4 février : 2, avenue Clodoald (ravalement)
- 4 février : 2, avenue Maurice-Ravel (modification de baies et création de fenêtres de toit)
- 5 février : 2, avenue Duval-le-Camus (modification de façades et extension d'une maison individuelle)
- 9 février : 78, rue de Garches (ravalement)
- 12 février : 19, avenue Duval-le-Camus (abattage d'un arbre)
- 19 février : 18, rue Pasteur (modification de portail et aménagement d'une cour intérieure)
- 19 février : 8, rue Joseph-Lambert (réfection de clôture)
- 9 mars : 68, rue de Buzenval (modification de façades)
- 9 mars : 31, rue des Tennerolles (extension d'une maison individuelle)
- 10 mars : 35, avenue Clodoald (modification de façades et extension d'une maison individuelle)
- 17 mars : 14, rue Preschez (création de baies)
- 17 mars : 220, boulevard de la République (ravalement)
- 17 mars : 16-18, rue du Calvaire (réfection de toiture)
- 17 mars : 112, rue des Tennerolles (remplacement de fenêtres)
- 18 mars : 53, boulevard Senard (abattage d'un arbre)
- 18 mars : 27 bis, boulevard de la République (modification de façade)
- 19 mars : 106, rue Tahère (division de terrain)
- 25 mars : 21-26, parc de la Bérengère (ravalement, isolation thermique et remplacement de menuiseries)

PERMIS D'AMÉNAGER ACCORDÉ :

- 29 janvier (affichage) : 55, rue Sevin-Vincent (division d'un terrain en deux lots dont un à bâtir)

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

- 3 février : 57 bis, rue Ernest-Tissot (construction d'une maison individuelle)
- 11 février : 22, rue Dailly (construction d'un immeuble de 63 logements)
- 23 février : 59, rue de Garches (extension d'une maison individuelle)
- 23 février : 3, rue de Montesquiou (travaux sur monument historique-extension d'une maison individuelle)
- 10 mars : 4 bis, avenue des Chalets (extension d'une maison individuelle-permis modificatif)
- 22 mars : 123, rue Tahère (extension d'une maison individuelle)

ACTES ENREGISTRÉS DU 27 JANVIER AU 1^{er} MARS

NAISSANCES

Eliott Blum Marlier ■ Ilyan Ezzougui ■ Emilian Pîrva ■ Martin Sun ■ Adèle Gauchon Calschi ■ Victoire Sacleux Piquet ■ Louis Zhang ■ Céleste Touyarot ■ Louise Garet ■ Timéo Seyer ■ Alma Levavasseur

MARIAGES

Justine Faye & Dmitry Ivanov ■ Nadiah Alias & Pierre-Yves Rossi ■ Sema Koç & Frédéric Milliot

DÉCÈS

Christiane Sustra née Larrieu (85 ans) ■ Jean-Pierre Carrel (64 ans) ■ Janine Doffagne née Bardet (87 ans) ■ Susanna Radvansky née Perczel (100 ans) ■ Marc Imberty (71 ans) ■ Antoinette Demeester née Vermersch (98 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE FÉVRIER 2021 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,36	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,8	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	9,5	-
Calcium	mg/l	64	-
Chlorure	mg/l	35,7	250**
Sulfates	mg/l	97	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	14,7	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

** Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).



Directeur de la publication : Éric Berdoati. **Rédaction :** Pascal Dupuy.
Coordination : Service Communication. **Mise en page :** LUCIOLE • Avril 2021.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.